

l'Abbé Fleuri Confesseur du Roi étoit attaqué de la Gravelle & dangereusement malade.

*Pensions  
rétablies.*

V. On a rétabli les Pensions qui avoient été supprimées, qui seront payées à l'avenir sur le même pied qu'elles étoient auparavant; mais en Billets de Banque: & les Officiers des Troupes recevront désormais leurs gages & appointemens en mêmes effets, sous peine à ceux qui en feront refus d'être cassez & privez de leurs emplois, à l'exception néanmoins des Sergeans qui toucheront leur solde en argent comme à l'ordinaire. Plusieurs droits ont été au contraire éteins, sçavoir, sur toutes sortes de boisson, à commencer du 1. Avril, dans les Villes de Paris, Chalons, Amiens, Rouen, Caën, Alençon, Lyon, Tours, Orleans, la Rochelle & Poitiers, dont la Compagnie des Indes s'est chargé de payer désormais la valeur. Les Inspecteurs des Boucheries, Courtiers & Commissaires des vins dans les Generalitez du Royaume ont de même été supprimez.

VI. Le 21. il y eut un Arrêt rendu au Parlement en faveur de Madame la Princesse de Condé au sujet du Duché de *Merœur*, estimé trois millions, qui lui fut adjugé.

*Mort de la  
Duchesse de  
Bourbon.*

VII. Marie Anne de Bourbon Conti, Epouse du Duc de Bourbon Condé, mourut à Paris le 22. après une longue maladie, âgée seulement de 31. ans; cette Princesse n'a laissé aucun Enfant de son Mariage, & étoit fille de la Princesse de Conti, qui par conséquent est son Heritiere universelle. Le même